

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du vendredi 3 décembre 2021 à 19h en Mairie**

Convocation faite le 29 novembre 2021

**Présents** : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique,  
NAROZNY Emmanuel TEMPLIER Arnaud, HETIER Xavier

**Absent excusé** : COCHET Pascal (pouvoir à HETIER Xavier),  
MALLET Vanessa (pouvoir à TEMPLIER Arnaud),  
GOIJAT Sébastien

**Secrétaire de séance** : BONNARD Alain.

Début de séance : 19 h 10

## ORDRE DU JOUR

- **Délibération n° 2021-12-028 : Autorisation de signer une convention d'adhésion au CDG51 pour la mission RGPD**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune de Courgivaux, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la commune de Courgivaux pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liées à la protection des données personnelles.
- Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information / sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions ...) / procédures types /supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre

de traitements.

- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données.
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact.
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers .... et apport de préconisations et de mentions.
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits.
- L'accompagnement en cas de violation de données.
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel.

Le coût annuel de cette mission pour la commune de Courgivaux au titre de l'exercice 2022 est de 100.00 euros

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D avec le Centre de Gestion de la Marne.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil adopte : à l'unanimité des membres présents.

---

• **Délibération n° 2021-12-029 : DM Fonctionnement compte 65**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer le virement suivant d'un montant de 1 650.00 euros.

Au débit du compte 615221 au crédit du compte 6512

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** la proposition ci-dessus.

---

• **Délibération n° 2021-12-030 : DM Investissement compte 21**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer le virement suivant d'un montant de 12 400.00 euros au débit du compte 615221 pour crédit du compte 2131 (pour 4 900.00€) et 2151 (pour 7 500.00€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** la proposition ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Au 1<sup>er</sup> Janvier le paiement PAYFIP se généralise. Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.  
Grâce à **PayFiP**, développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.  
Il s'agit d'une offre permettant un **paiement simple, rapide et accessible** par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique (cantine, crèche, fourniture d'eau...).
2. La Communauté de Commune a prévu de gros investissements sur le réseau d'eau potable (château d'eau, canalisation...) de l'ensemble du territoire de la CCSSOM. La mutualisation du prix du m3 sur l'ensemble des communes est prévue vers 2030, lorsque toutes les communes seront régies par le service des eaux de la communauté de commune. (CCSSOM)
3. Achat travaux prévus pour 2022 pour la commune :  
Désherbeur thermique – Miroir d'intersection Bel Air et Capitaine Vaillant – un banc – Poubelle – Radar pédagogique –AMO salle des fêtes – Garde-corps entrée Capitaine Vaillant – Sécurisation local employé communal – Trottoir Capitaine Vaillant – Fenêtre archives mairie – Vitrine funéraire – Onduleur pour ordinateur.
4. Le devis présenté par MAJEST I PIERRE pour le fronton de l'église et le muret partie gauche en entrant devant la mairie est de 4110 euros HT. Les travaux sont prévus au printemps.
5. Une étude sera faite pour la réfection de la chaussée rue François Martinet.
6. Le colis de Noel pour les personnes âgées sera distribué le samedi 18 Décembre matin. Arnaud Templier donnera les précisions pour cette distribution. Les conseillers disponibles le feront savoir à Arnaud Templier.
7. Le samedi 11 Décembre après-midi a lieu une exposition de peinture dans la salle communale de la mairie.
8. La maison « des hirondelles » rue du Capitaine Vaillant serait vendue.
9. Xavier HETIER nous indique que la boîte à livre sera disponible au printemps.

Fin de séance à 20h30

Secrétaire de Séance,  
Monsieur BONNART Alain

Madame Le Maire,  
Madame LEFRANC Sylvie

